

**OBJET FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES**  
**LOTS INFRACTUEUX**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN NOUVEL APPEL D'OFFRES**  
**ET DE SIGNER LES MARCHES**

---

## **FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE**

La Ville doit procéder à l'achat de denrées alimentaires pour assurer la distribution des repas dans les cantines scolaires des écoles Primaires et Maternelles, dans le cadre des activités extra scolaires (Centre de lecture, Mercredi jeunesse, Centres aérés,...) et lors de manifestations sportives qu'elle organise.

Un appel d'offres a été lancé l'année dernière (année 2010) avec possibilité de reconduire le marché pour une année supplémentaire (année 2011). Certains lots n'ont pas fait l'objet de reconduction pour les motifs suivants :

- problèmes rencontrés dans le cadre de l'exécution du marché ;
- besoin non adapté à la demande ;
- reconduction non acceptée par le prestataire ;
- demande de révision des prix

Un nouvel appel d'offres a donc été lancé pour l'année 2011, décomposé en 27 lots. Lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 2 décembre 2010, 2 lots n'ont pas été fructueux (aucune offre reçue), 3 lots ont été déclarés sans suite (besoin à revoir) ; à cela, s'ajoute 1 lot dont la révision des prix n'a pas été acceptée au vu du taux d'augmentation observé (82 %).

C'est pourquoi il y a lieu de relancer un marché décomposé en 6 lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics :

- Lot 1 Riz demi luxe,
- Lot 2 Viandes rouges,
- Lot 3 Poissons précuits,
- Lot 4 Légume et épices frais,
- Lot 5 Agrumes,
- Lot 6 Sauces et condiments.

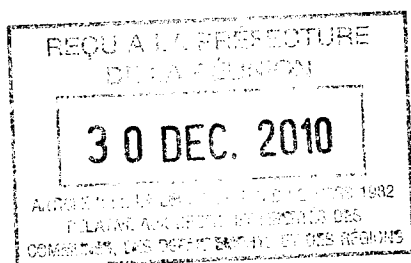
Je vous demande en conséquence :

- 1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du CMP),

## Rapport n° 10/7-20

- marché décomposé en 6 lots dont le détail est ci-annexé ;
  - marché à bons de commande fixant un montant minimum et maximum pour chaque lot (confer en annexe) sur la base d'un prix unitaire TTC ou d'un coefficient de majoration par rapport à une mercuriale ;
  - durée : à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2011 ;
  - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle maximale de 516.829,00 €, les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal 2011, sous le chapitre 606 - article 23 ;
- 2° d'approuver le dossier de consultation des entreprises et les pièces du marché ;
- 3° de m'autoriser à lancer la procédure ;
- 4° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 5° de m'autoriser à signer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) classée(s) en première position par la commission d'appel d'offres et à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES**  
**LOTS INFRACTUEUX**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN NOUVEL APPEL D'OFFRES**  
**ET DE SIGNER LES MARCHES**

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous le chapitre 606 - article 23 du Budget principal 2011 ;

Sur le RAPPORT N° 10/7-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE** **A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

#### **ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la fourniture de denrées alimentaires.

#### **ARTICLE 2**

Autorise le lancement de la procédure.

#### **ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s)

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) classé(s) en première position par la Commission d'Appel d'Offres, à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

---

Pour extrait certifié conforme,

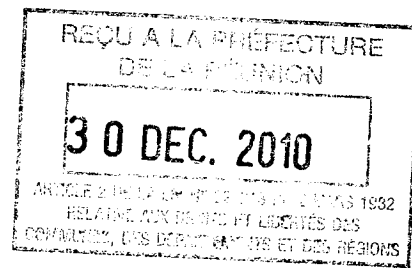
Fait à Saint-Denis, le

**28 DEC. 2010**



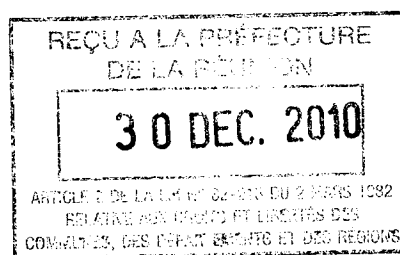
**LE MAIRE**

**GILBERT ANNETTE**



## FOUNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES 2011

LOTS	DENREES ALIMENTAIRES	Montant mini HT	Montant maxi HT
1	RIZ DEMI LUXE	43 200,00	72 000,00
2	<b>VIANDES ROUGES</b>	82 836,00	138 600,00
	AGNEAU EN MORCEAUX CABRI EN MORCEAUX		
3	<b>POISSON PRECUITS</b>	19 375,00	29 099,00
	FILET DE POISSON PANE		
	SURIMI DE POISSON		
4	<b>LEGUME ET EPICES FRAIS</b>	56 621,00	86 639,00
	AIL		
	CAROTTE		
	OIGNON SEC		
5	<b>AGRUMES</b>	73 440,00	93 600,00
	MANDARINE		
	CLEMENTINE		
	TANGOR		
6	<b>SAUCES ET CONDIMENTS</b>	61 138,00	96 891,00
	FOND BLANC DE VOLAILLE		
	FOND DE VEAU		
	FUME DE POISSON		
	HARISSA		
	HUILE		
	KETCHUP		
	MAYONNAISE		
	PATE D'ARACHIDE		
	SAUCE DE SOJA		
	SAUCE D'HUITRE		
	VIN DE CUISINE		
	VINAIGRE		



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 18/12/2010  
En annexe à la Délibération N° 2017-20

LE MAIRE

